

Numéro de dossier : 1084400002	
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Sommet	-
Contrat de ville	-
Projet	-
Objet	Soumettre pour adoption au conseil municipal, en vertu de l'article 89 (paragraphe 5) de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel et commercial sur la rue Sainte-Catherine ouest, entre les rues Chomedey et Lambert-Closse, à des fins de résidence étudiante - Résidences Séville.

D'adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte de la ville de Montréal, un règlement intitulé «Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel et commercial sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Chomedey et Lambert-Closse»;

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal»;

De soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville;

De déléguer à la greffière de la Ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

-- Signé par Alain DUFORT/MONTREAL le 2009-02-03 14:51:27, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement par intérim
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier : 1084400002